LOGEMENT VOISIN B31

ASCENSEUR

ENTREE LOGEMENT

LOGEMENT VOISIN B33

TERRASSE DU LOGEMENT

VOISIN B33

Salle d'eau

Chambre 1+Pl.

WC

Séjour / cuisine

(+0,00) \bigvee

(+0,02) 410

Terrasse

muret maçonné ht. 30cm

Dégagement

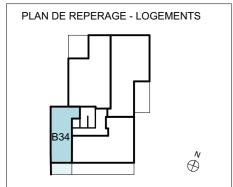
S.S.

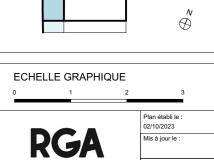
ESCALIER



SURFACES HABITABLES	
Dégagement	3,90
Séjour / cuisine	22,22
Chambre 1+PI.	12,26
Salle d'eau	4,68
WC	1,32
Total surfaces habitables	44,38 m ²

Terrasse	7,32
Total surfaces annexes	7,32 m ²
Iotal surfaces annexes	7,32 m





Des modifications mineures ou des aménagements de détails nécessités pour des raisons d'ordre technique ou administratif peuvent être apportés aux plans. Une différence maximale de 5 % par rapport aux surfaces des pièces sera considérée comme admissible. Les hauteurs sous plafond sont données hors épaisseur de revêtement de sol de finition. Le calepinage (rythme, découpes) des revêtements extérieurs est purement indicatif, de même que l'implantation des végétaux.

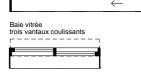
Dans les cuisines, les indications tels que LL, LV, frigo, évier, sont représentées pour illustrer l'existence d'attentes eaux usées, eau potable, électricité permettant l'implantation ultérieure de ces équipements, dont l'emplacement n'est fourni qu'à titre indicatif. La fourniture des éléments mobiliers (lits, etc.) et de l'électroménager n'est pas prévue dans la prestation due.











· -----





Fenêtre vitrée un vantail ouvrant à la française

Porte fenêtre vitrée toute hauteur - un vantail ouvrant à la française

Hauteur sous plafond = 2.50m environ hors zone avec faux plafonds repérés sur plans et hauteur réduite sous poutres et soffites

(+0,00) Hauteur relative

Seuil surélevé

Baie vitrée deux vantaux coulissants

SURFACES ANNEXES

Total surfaces annexes	7,32 m ²
Terrasse	7,32